

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 avril 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-04-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

.....La séance ordinaire est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 231-2012.

Projet de règlement 231-2012

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le plan d'urbanisme, intitulé « Grandes affectations du sol », est modifié afin de revoir le tracé projeté des voies de circulation du secteur d'expansion situé entre le cours d'eau Provost et la piste cyclable La Campagnarde et afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle du parc Donald-Martin vers l'est.

Le projet de règlement no. 231-2012 ne contient pas une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes présentes ne posent aucune question relativement à ce projet de règlement.

En conséquence, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

Rs.2012-04-103

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 avril 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.5 Résolution relative à une demande présentée à la MRC d'Acton.

16.2 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2012.

16.3 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un tracteur neuf 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-104

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2012 avec la modification suivante :

Pour la résolution 2012-03-100, le maire a fait valoir son droit de véto, sous l'autorité de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et refuse d'approuver la résolution 2012-03-100. En conséquence, ladite résolution ne sera pas approuvée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-105

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2012-03-100, DROIT DE VÉTO DU MAIRE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CHLORURE DE CALCIUM 85 % EN FLOCON ET DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35 % (ABAT-POUSSIÈRE) POUR L'EXERCICE 2012.

Attendu que la greffière a présenté la résolution 2012-03-100 à M. le maire Éric Charbonneau dans les 96 heures de son adoption;

Attendu que le 20 mars 2012, M. le maire Éric Charbonneau a avisé la greffière que, sous l'autorité de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), il refusait d'approuver la résolution no 2012-03-100 / Adjudication du contrat pour la fourniture de chlorure de calcium 85 % en flocon et de chlorure de calcium liquide de 35 % (abat-poussière) pour l'exercice 2012;

Attendu que le deuxième alinéa de cet article prévoit que la greffière doit alors soumettre de nouveau au Conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

Attendu que, depuis, M. le maire Éric Charbonneau a fourni aux membres du Conseil les raisons qui l'ont poussé à poser ce geste et que le motif du refus du maire d'approuver la résolution est relatif à un point de non-conformité dans la soumission des Entreprises Bourget inc.;

Attendu que ce conseil souhaite modifier les résultats concernant la **fourniture de chlorure de calcium, liquide 35 %**, afin d'indiquer que le 2^e plus bas soumissionnaire CONFORME est Somavrac C.C. inc. pour un montant de 0.293 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

De modifier la résolution numéro 2012-03-100 en adjugeant au 2^e plus bas soumissionnaire conforme, soit à Somavrac C.C. inc. pour la fourniture de chlorure de calcium liquide 35 % au prix de 0.293 \$ le litre incluant le transport et l'épandage.

Que le résultat concernant l'adjudication pour la fourniture de chlorure de calcium 85 % en flocons de la résolution 2012-03-100 demeure inchangé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE POUR EMPRUNTER DES TABLES RONDES.

La commission scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'école Raymond de Saint-Hyacinthe, soumet une demande pour emprunter des tables rondes pour la tenue de son gala reconnaissance.

Le conseil prend acte. La Ville ayant adopté un règlement établissant la tarification de location de chaise et tables, elle ne peut donc pas donner suite à cette demande et fera parvenir le règlement de tarification.

DEMANDE DU CENTRE MONTÉRÉGIEEN DE RÉADAPTATION.

Résidente d'Upton, Madame Line Savoie pour Kelly-Ann Savoie, présentant un diagnostic d'encéphalopathie de type quadriparésie spastique, transmet une demande de contribution financière du Centre Montérégien de réadaptation.

Le conseil prend acte de la présente demande. Les membres du conseil invitent madame Savoie ainsi que le Centre Montérégien de réadaptation à soumettre leur demande auprès de la municipalité d'Upton et au fonds du tournoi de l'entraide des services incendie.

Rs.2012-04-106

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 565 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre les inscriptions suivantes :

Quatre (4) personnes au coût de 130 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper et d'une (1) personne au coût de 45 \$ pour le souper seulement. Ce tournoi aura lieu le jeudi 17 mai 2012 au Club de Golf Acton Vale.

Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2012-04-107

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 2 264 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à la Fédération des Villages-relais du Québec en paiement de la facture portant le numéro 300 émise le 1^{er} avril 2012 pour l'adhésion à cette Fédération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-04-108

ADOPTION DU RÈGLEMENT 233-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 19 mars 2012, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 233-2012 — Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le règlement no. 110-2005.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-109

ADOPTION DU RÈGLEMENT 231-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 05 mars 2012, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 231-2012 — Règlement numéro 231-2012 modifiant le règlement numéro 068-2003 édictant le plan d'urbanisme de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-110

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE RELATIVE À UNE ANALYSE ÉNERGÉTIQUE D'ENERGI K.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-419 pour une analyse énergétique qui sera effectuée par ENERGI K.

Que cette dépense soit financée à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-111

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA MRC D'ACTON.

Considérant que le règlement G-100 est uniformisé et que la Ville d'Acton Vale désire soumettre à la MRC d'Acton une demande relative à un changement au règlement G-100, concernant le stationnement de nuit durant la saison hivernale;

Considérant que la Ville d'Acton Vale désire modifier les dates pour le stationnement de nuit l'hiver pour « du 15 novembre au 31 mars » au lieu de « du 15 novembre au 15 avril »;

Considérant que la MRC d'Acton doit soumettre le projet aux autres municipalités concernées;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à la MRC d'Acton de soumettre, aux municipalités concernées, le projet concernant la modification au règlement G-100, relatif au stationnement de nuit durant la saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- b) Registre des personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2011-04-112

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-03-2012 au 27-03-2012	212 215.56 \$
• Paiements par AccèsD du 01-03-2012 au 27-03-2012	73 206.46 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois de mars 2012	180 950.27 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de mars 2012	160 325.21 \$
Grand Total	626 697.50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-113

RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE DE BILLETS UN MONTANT DE 520 700 \$ EN VERTU DES RÉGLEMENTS 128-2006, 138-2006 et 212-2011.

Attendu que la Ville d'Acton Vale se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 520 700 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÉGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
128-2006	108 700 \$
138-2006	255 000 \$
212-2011	157 000 \$

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de *la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c.D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Ville d'Acton avait, le 30 janvier 2012, un montant de 108 700 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 196 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 128-2006;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par **billet** au montant de 520 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 128-2006, 138-2006 et 212-2011 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient datés du 10 avril 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	50 800 \$
2014.	52 600 \$
2015.	54 000 \$
2016.	55 800 \$
2017.	57 600 \$ (à payer en 2017)
2017.	249 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 10 avril 2012, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 138-2006 et 212-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Ville d'Acton Vale emprunte 108 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligation ou de billets pour un terme additionnel de 2 mois et 11 jours au terme original du règlement numéro 128-2006.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-114

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 520 700 \$ PAR BILLETS EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 128-2006, 138-2006 ET 212-2011.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 10 avril 2012 au montant de 520 700 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 128-2006, 138-2006 et 212-2011 au prix de 98.539 \$ et échéant en série **5 ans** comme suit :

50 800 \$	2.00 %	10 avril 2013
52 600 \$	2.20 %	10 avril 2014
54 000 \$	2.40 %	10 avril 2015
55 800 \$	2.65 %	10 avril 2016
307 500 \$	2.90 %	10 avril 2017

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Que le détenteur enregistré devra fournir à la Ville d'Acton Vale la cédule de remboursements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-115

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2012.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 21 mars 2012 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2012;

Attendu que six fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 15 379 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2012;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Excavation Richard Bouthillette 2012 inc. au coût suivant :

37.00 \$	du kilomètre, plus taxes, pour la 1 ^{ère} coupe sur approximativement 38 km (sections A et B) du croquis;
157.00 \$	du kilomètre, plus taxes, pour la 1 ^{ère} coupe sur approximativement 17 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

157.00 \$	du kilomètre, plus taxes, pour la 2 ^e coupe sur approximativement 17 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
157.00 \$	du kilomètre, plus taxes, pour la 3 ^e coupe sur approximativement 55 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-116

PROJETS DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer à la MRC d'Acton un projet pour la réalisation d'une fresque murale sur un mur extérieur du Centre sportif d'Acton Vale qui sera réalisée par un artiste local;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer à la MRC d'Acton un projet pour les Mardis bons spectacles, afin d'offrir aux citoyens et visiteurs, et ce, gratuitement, tous les mardis soir des spectacles en plein air de tous styles musicaux, mettant en vedette des artistes de la relève et qui auront lieu à l'agora du parc Roger LaBrèque;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer à la MRC d'Acton un projet pour l'aménagement de l'une des salles lui appartenant, en local pour permettre d'offrir à la population de la région d'Acton des ateliers de danse de qualité dans tous les styles;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie financièrement le projet pour la réalisation d'une fresque murale sur un mur extérieur du Centre sportif pour un montant de 5 000 \$, conditionnellement à l'appui financier, dans le cadre de la politique culturelle du Québec;

Que la Ville d'Acton Vale appuie financièrement le projet des Mardis bons spectacles, afin d'offrir aux citoyens et visiteurs, et ce, gratuitement, tous les mardis soir des spectacles en plein air, pour un montant de 3 500 \$, conditionnellement à l'appui financier, dans le cadre de la politique culturelle du Québec;

Que la Ville d'Acton Vale appuie financièrement le projet pour l'aménagement de l'une des salles lui appartenant, en local pour permettre d'offrir à la population de la région d'Acton des ateliers de danse de qualité dans tous les styles, pour un montant de 5 000 \$, conditionnellement à l'appui financier, dans le cadre de la politique culturelle du Québec;

Que ces dépenses soient financées à même le fonds général.

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA ou le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon à soumettre à la MRC d'Acton lesdits projets et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-117

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL NEUF 2012.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 27 mars 2012 à 14 h 30 à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2012;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 22 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2012;

De financer cette dépense à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Les Équipements J. A. au coût 22 000 \$, plus taxes pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal de marque Kubota.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-118

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR NEUF 2012.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 27 mars 2012 à 14 h à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'un tracteur neuf 2012;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 995 \$, plus taxes, si applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire xx-22-700-10-000, pour la fourniture d'un tracteur neuf 2012;

De financer cette dépense à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Machinerie C. & H. inc. au coût de 50 995 \$, plus taxes, si applicables, pour la fourniture d'un tracteur neuf 2012 de marque New Holland.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-04-119

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 776, RUE DU MOULIN A ACTON VALE.

Attendu que la demande de dérogation mineure a été déposée au conseil à la séance du 19 mars 2012 et que celle-ci a été reportée à une séance ultérieure pour fins de vérifications;

Attendu que Monsieur Jasmin Laliberté s'est fait entendre au cours de cette séance;

Attendu qu'après vérifications, une demande de permis a été accordée en 2002 pour l'installation d'un balcon pour l'immeuble situé au 776, rue du Moulin;

Attendu que monsieur Jasmin Laliberté demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.3 pour régulariser l'implantation dérogatoire d'un balcon situé au 2^e étage de sa résidence dans la cour latérale droite;

Considérant que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.3 stipule qu'il est permis de construire un balcon qui empiète dans la cour latérale, pourvu que l'empiètement dans la marge de recul latérale n'excède pas 2 mètres et qu'ils soient situés à au moins 1 mètre de toute ligne de propriété;

Considérant que le balcon est situé à 0,52 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 0,48 mètre;

Considérant que Monsieur Jasmin Laliberté avait fait une demande de permis pour l'installation d'un balcon au 2^e étage de la résidence en 2002 et que ce permis lui avait été accordé;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De refuser la recommandation 004-2012 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 776, rue du Moulin afin de rendre conforme le balcon situé au 2^e étage de la résidence :

- 0,52 mètre de la ligne latérale droit, soit une dérogation de 0,48 mètre;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 16.

M. Robert Marrier	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le conseil prévoit faire quelque chose concernant les gaz de schiste?
M. Robert Marrier	<ul style="list-style-type: none">• Demande de refaire les fossés dans le 4^e Rang Est.
M. Marc Deslandes	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le conseil prévoit passer une résolution concernant les gaz de schiste?
M. Marc Deslandes	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi aucun conseiller n'a assisté à la rencontre concernant les gaz de schiste?
M. Guy Bernier	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce qu'éventuellement, le chemin Gérard-Désilets sera fait en asphalte?
M. Guy Bernier	<ul style="list-style-type: none">• Serait-ce possible de réparer le chemin Gérard-Désilets?
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• À quand l'installation des dos d'âne?
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Demande la possibilité d'installer un dos d'âne près de l'arrêt (intersection rue d'Acton et de la Mine).
M. Guy Mongeau	<ul style="list-style-type: none">• Commentaires concernant les arrêts à proximité de l'école LaBrèque.
M. Marc Deslandes	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce qu'éventuellement le 4^e Rang et la route Charrette seront asphaltés?

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 34.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-quatre minutes (20; 34)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date